

Arnaud CHARPENTIER - Mairie de Luçon

13/05/24 22:55

## Contribution enquête publique Ste Gemme la plaine.

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

---

Bonjour à vous,

Cette enquête publique organisée par la préfecture sous l'égide du commissaire enquêteur fait suite à une concertation publique organisée par le Conseil départemental. Je me souviens de la réunion dans le gymnase de Ste Gemme la plaine qui avait réuni plus de 200 personnes et qui étaient rassurées de cette déviation qui allait enfin sécuriser les deux bourgs.

1er objectif: Desservir efficacement la ville de Luçon en évitant les traversées par des flux de transits très importants (plus de 10000 véhicules en semaine) dont de nombreux poids-lourds (jusqu'à 2000 poids lourds), et ainsi les sécuriser et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

La RD 137 supporte non seulement les trafics de desserte de Luçon mais aussi des trafics nationaux vers La Rochelle et le Sud De la France. Ce cumul journalier et saisonnier (les week-end de mai à septembre) impose la réalisation d'une 2x2 voies. Cela n'aurait pas été le cas si l'A 831 avait été réalisée par l'Etat il y a plus de 20 ans. La sécurité est primordiale pour toutes les générations en centre bourg de St Jean de Beigné et de Ste Gemme la Plaine.

2- Enjeux fonciers : Il est bon de rappeler que le Conseil Départemental après de nombreux échanges et rencontres a souhaité un projet limitant les sections à 2X2 voies à la seule section nécessaire et en réalisant un doublement sur place entre les deux communes afin de limiter les impacts environnementaux, agricoles, économiques et sur le cadre de vie.

De mémoire, les échanges engagés avec le monde agricole depuis plusieurs mois ont permis d'avancer, de perfectionner et de faire évoluer le tracé pour arriver à celui présenté à l'enquête public. Un travail collaboratif depuis de nombreux mois.

3- Enjeux locaux : La concertation s'est poursuivie avec les artisans. Il est vrai que les touristes peuvent en fonction des types de commerces être la première source de revenue. C'est pour cela que le département a écouté ceux qui l'ont demandé et a fait des propositions pour prendre en compte les retours de terrain.

4- Sur le plan environnemental, le tracé choisi permet d'éviter les enjeux les plus forts. Ainsi, le tracé évite la zone Natura 2000 et les zones humides. Cela a été pris en compte par les services du département. Un travail de compensation s'est opéré entre la chambre d'agriculture, la LPO et la fédération de chasse.

5- Pour finir, je voudrai dire que le développement du Sud Vendéen passe aussi par la mise en place d'infrastructures comme dans le reste du territoire vendéen. Il est important pour le Sud Vendée qui doit lui aussi pouvoir se développer comme les autres territoires vendéens.

Avis favorable pour la déviation

Bien à vous

Arnaud charpentier

Envoyé à partir de [Outlook pour iOS](#)